



# DÉLIBÉRATION

## du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), Mme Agnès LEMARIÉ (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD), M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à Philippe THIBAudeau), Mme Rosalie OUTIN</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE <u>Date de la convocation</u> : 07 septembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>15 SEP. 2022</b> Publiée, le <b>16 SEP. 2022</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°22.5.4</b>	<b><u>URBANISME - BÂTIMENTS</u></b> <i>Prolongation de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau du 15 au 30 septembre 2022</i>

Madame le Maire rappelle aux élus leur délibération du 17 mai 2022 portant conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec Félix GASNIER pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau du 15 juin au 15 septembre 2022.

Félix GASNIER sollicite la prolongation de cette convention jusqu'au 30 septembre, avec modification des horaires d'ouverture :

- Vendredi : 16h – 1h ;
- Samedi : 16h – 1h ;
- Dimanche 16h – 20h.

L'ensemble des autres articles de la convention restent inchangés.

***Après avoir entendu cet exposé,***

***Sur proposition du Maire,***

***Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;***

***Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 25 voix pour et une voix contre :***

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer la prolongation du 15 septembre au 30 septembre de la convention d'occupation du Domaine public communal avec Monsieur Félix GASNIER pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau de Mésanger.

Pour extrait conforme au registre »

**Nadine YOU,**  
Maire

